

---

JOHANNESBURG – Session plénière d’ouverture du GAC

Lundi 26 juin 2017 – 09h00 à 09h45 JNB

ICANN59 | Johannesburg, Afrique du Sud

NON IDENTIFIE :                    Veuillez prendre place, nous allons commencer tout de suite.  
Merci.

THOMAS SCHNEIDER :            Bonjour à tous, je suis content de vous voir ici à Johannesburg en Afrique du Sud. C’est toujours un plaisir de se revoir, c’est toujours bien de revenir en Afrique du Sud. Moi, j’ai de la famille ici, donc je me sens comme chez moi, j’ai une histoire proche avec ce pays. Donc c’est toujours bien d’être ici.

J’espère avoir le temps de sortir un peu du centre de conférence pour revoir un peu la ville. Donc peut-être que vendredi j’aurai le temps.

Cela dit, soyez les bienvenus à cette 59<sup>ième</sup> réunion de l’ICANN et du GAC.

Je m’appelle Thomas Schneider, je suis le président du GAC jusqu’à la prochaine réunion.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Par la suite, il y aura quelqu’un d’autre qui sera élu et qui assumera ce poste comme vous le savez probablement bien sûr.

J’attends un petit moment à ce que tout le monde soit installé, mais je pense qu’on pourrait commencer à se présenter tout de suite.

Si vous n’êtes pas concentré sur vos écrans ou vos téléphones portables, vous êtes tous sans doute en train de regarder cette table devant vous. Je vais vous demander de dire d’où vous êtes, quel est votre nom et qui vous représentez. Et j’essaierai de tout noter.

On n’a pas de carte de nom, donc c’est difficile des fois de pouvoir savoir qui vous êtes. Donc je m’excuse d’avance si je me trompe, si je dis mal votre nom, mais j’espère ne pas avoir beaucoup de problèmes.

Nous allons commencer par Milagros, à ma gauche.

Merci.

MILAGROS CASTANON: Je m’appelle Milagros Castanon du Pérou.

MARK CARVELL: Bonjour à tous, je suis Mark Carvell du Royaume-Uni, vice-président du ministère de mon pays.

---

GHISLAIN DE SALINS: Je suis vice-président du gouvernement français, je m’appelle Ghislain de Salins, je suis très content d’être ici à Johannesburg avec vous.

TOM DALE: Je suis Tom Dale, du secrétariat ACCIG du GAC.

MANAL ISMAIL: Bonjour à tous, je suis représentante du GAC de l’Égypte et vice-présidente du GAC. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Bien. J’espère qu’Olof nous rejoindra tout de suite, mais en attendant on pourrait peut-être profiter pour présenter les personnes qui nous soutiennent, notre personnel de soutien.

Comme vous savez, on a Tom, qui est le soutien de notre secrétariat qui a été réduit. C’est le membre de ACIG. Il assume la charge de notre travail tout seul maintenant. Et j’espère qu’on aura plus de fonds pour pouvoir financer le secrétariat du GAC, j’espère que ce sera le cas, et ça dépend de vous. Mais pour l’instant il est tout seul.

Outre le soutien de l’ACIG, bien sûr nous avons le personnel de soutien de l’ICANN. Ils sont tous les deux là. Nous avons deux

---

femmes qui sont au fond de la salle, qui veillent à ce que l’on ait toutes les présentations et tous les documents.

Nous avons Juila Charvolen, là voilà, elle est debout. Et Gulden Tepe aussi. Merci toutes les deux.

Et Fabien [Bertremieux], qui se cache.

Donc commençons par les présentations des participants.

On commencera de ce côté-là. Merci.

NON IDENTIFIE : Merci. Je vous remercie d’avoir commencé par la droite. Je m’appelle Ingrid, je suis de l’Afrique du Sud. Je voudrais profiter pour vous souhaiter la bienvenue et vous souhaitez un bon séjour en Afrique du Sud. Merci.

NON IDENTIFIE : Bonjour à tous. Je m’appelle [inaudible], représentant du gouvernement de la Guyane auprès du GAC.

NON IDENTIFIE : Bonjour à tous, je suis [Finn Peterson] du gouvernement danois.

---

NON IDENTIFIE :                    Bonjour à tous. Jorge Cancio de L’office fédéral de la communication de la Suisse.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour tout le monde, Olivier Girard de la Suisse également.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour je m’appelle Peter [inaudible] de la Hongrie.

NON IDENTIFIE :                    Suisse, institut de la propriété intellectuelle.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour à tous, je m’appelle [inaudible], je représente le gouvernement de [inaudible].

NON IDENTIFIE :                    Je suis le représentant de [inaudible] aussi.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis le représentant de l’Inde auprès du GAC.

NON IDENTIFIE :                    [Inaudible], représentant GAC pour la Côte d’Ivoire.

---

NON IDENTIFIE : Bonjour, Philippe [inaudible] de la Côte d’Ivoire.

NON IDENTIFIE : Bonjour, je suis de la Fédération Russe.

NON IDENTIFIE : Bonjour, représentant du ministère des Communications de la Russie, merci.

NON IDENTIFIE : Bonjour, je suis la représentante de la Thaïlande.

NON IDENTIFIE : Bonjour, [inaudible] de la République Dominicaine.

NON IDENTIFIE : Bonjour, [inaudible] de l’Uruguay.

NON IDENTIFIE : Bonjour, [inaudible] du Mexique.

NON IDENTIFIE : Bonjour, Hector Gonzales de la Colombie.

---

NON IDENTIFIE : Bonjour Daniel Carletti de l’Argentine.

NON IDENTIFIE : Bonjour, Olga Cavalli de l’Argentine.

NON IDENTIFIE : Bonjour, Kavouss du ministère des TIC de l’Iran.

NON IDENTIFIE : Gouvernement français.

NON IDENTIFIE : Bonjour, [inaudible], du gouvernement des Pays-Bas.

NON IDENTIFIE : Bonjour, [inaudible] du gouvernement Norvégien.

NON IDENTIFIE : Bonjour, je suis le représentant de la Suède.

NON IDENTIFIE : Bonjour à tous, je suis Nigel [inaudible] de l’Union des Télécommunications des Caraïbes.

---

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis représentante de Saint Christophe et [inaudible] auprès du GAC.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis [inaudible], représentant du Rwanda auprès du GAC.

NON IDENTIFIE :                    Bonjours, je suis [inaudible] du Rwanda.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis [inaudible] de l’Autriche.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis du Ministère des affaires économiques allemand.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, moi aussi.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, [inaudible] de la Jamaïque.

NON IDENTIFIE :                    Je suis des Îles Cook.



---

NON IDENTIFIE : Je suis représentante de la [inaudible] auprès du GAC.

NON IDENTIFIE : Bonjour, je représente mon gouvernement auprès du GAC.

NON IDENTIFIE : Bonjour, je suis [inaudible] du ministère des Télécommunications du Vietnam.

NON IDENTIFIE : Je suis [inaudible] de l’Indonésie, du conseil des télécommunications et de l’information de l’Indonésie.

NON IDENTIFIE : Bonjour, Monsieur Fonseca du Brésil.

NON IDENTIFIE : Bonjour, [inaudible] du ministère des Affaires étrangères du Brésil.

NON IDENTIFIE : Bonjour [Inaudible] de la république Coréenne.

---

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, de l’Indonésie.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis le représentant du Kenya.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis Jackson du Kenya.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis du ministère des TIC de l’Ouganda.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis représentante du GAC de l’Ouganda.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis [inaudible] du Timor-Lest.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour [inaudible], présidente de l’autorité nationale des télécommunications du Timor-Lest.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je m’appelle [Yann] et je suis la Belgique.

---

NON IDENTIFIE : Bonjour, je m’appelle Jean, je suis représentant de Madagascar auprès du GAC.

NON IDENTIFIE : Bonjour, je suis Stephane Vincent représentant de Haïti auprès du GAC.

NON IDENTIFIE : Bonjour je suis le représentant du Soudan auprès du GAC, je m’appelle [inaudible]

NON IDENTIFIE : Bonjour, je suis du gouvernement du Canada.

NON IDENTIFIE : Bonjour, je suis [inaudible] du gouvernement du Canada.

NON IDENTIFIE : Merci, je suis représentante de Singapour, je m’appelle [inaudible], et je profite pour souhaiter à tous nos collègues musulmans un joyeux [inaudible].

NON IDENTIFIE : Bonjour, je suis [inaudible], également de Singapour.

---

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis du gouvernement australien, je suis [inaudible].

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis du gouvernement Néozélandais, je m’appelle [inaudible]

NON IDENTIFIE :                    Merci, je suis le représentant du Népal.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis du ministère des Sciences et des technologies du Népal.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis le représentant du Japon.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis du Japon aussi.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je m’appelle [inaudible], le représentant de la République du Tchad auprès du GAC.

---

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis de la commission de télécommunications Nigérienne.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis le représentant de la communication du Nigéria.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis de la même commission.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis de l’autorité de régulation des réglementations des postes et des télécommunications du Zimbabwe.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis de l’Union des Télécommunications Internationales.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis de l’autorité de réglementation des postes et des télécommunications du Zimbabwe.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis le représentant de Taiwan auprès du GAC.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis représentant de l’autorité des télécommunications de Taiwan.

---

NON IDENTIFIE : [Inaudible], du Maroc.

NON IDENTIFIE : Bonjour, je suis le représentant du Burundi auprès du GAC, je m’appelle Francis.

NON IDENTIFIE : Je suis [inaudible] le représentant du Rwanda.

NON IDENTIFIE : Bonjour, je suis [inaudible], représentante auprès du GAC, des États-Unis.

NON IDENTIFIE : [Inaudible], des États Unis aussi.

NON IDENTIFIE : Je suis représentante de l’Afrique du Sud.

NON IDENTIFIE : Je suis aussi représentante de l’Afrique du Sud.

NON IDENTIFIE : [Inaudible], représentant du gouvernement du Congo.

---

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis Patricia [inaudible] du Kenya.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis [inaudible] du Cambodge.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, je suis représentant de la Turquie auprès du GAC.

NON IDENTIFIE :                    Bonjour, représentant de la République Démocratique du Congo  
auprès du GAC.

THOMAS SCHNEIDER:                Merci à tous. C’est un groupe très divers. Comme d'habitude, je  
vous encourage tous à prendre la parole, à être actifs. Même à  
ceux qui sont assis au fond de la salle.

Assurez-vous que moi ou mes collègues sachions que vous  
voulez prendre la parole. Ce n’est pas toujours facile de vous  
voir. Ce n’est pas qu’on ne veut pas vous donner la parole, des  
fois c’est juste que nous ne vous avons pas vu. Donc faites-nous  
signe, assurez-vous qu’on vous ai vu et on sera ravis de vous  
donner la parole.

---

Il manque une personne que nous n’avons pas présentée parce qu’elle n’était pas dans la salle. C’est notre ami Olof, Olof Nordling de l’ICANN. Olof ?

OLOF NORDLING:

Merci Président Schneider et bonjour à tous. Je suis membre du personnel de l’ICANN, responsable du soutien du personnel de l’ICANN au GAC.

J’aimerais également saisir cette occasion pour présenter l’équipe de soutien de l’ICANN auprès du GAC.

Ça fait bien de faire de l’exercice. Donc si vous tournez vos têtes, vous allez voir qu’il y a Julia Charvolen tout au fond de la salle... La voilà, très bien. Bonjour. Et nous avons Gulden Tepe. Et Fabien Bertremieux. Voilà, il est debout. On le voit toujours, n’est-ce pas.

J’ai également une annonce personnelle à faire.

Je me rapproche d’un âge important, je me rapproche de mon 70<sup>ième</sup> anniversaire, on pourrait dire peut-être en notation hexadécimale que je me rapproche de mon 46<sup>ième</sup> anniversaire... Et j’aurais sous peu mon quatrième petit-fils, donc j’ai décidé de prendre ma retraite à partir du 1<sup>ier</sup> aout. Mais les bonnes nouvelles, c’est que vous aurez un meilleur service dès que je serai parti parce que nous avons déjà prévu ma succession.



---

Et mon successeur sera Rob Hoggarth, que vous connaissez peut-être. Il travaille dans le département des politiques.

Pour ceux qui ont assisté au deuxième appel consultatif concernant les codes à deux caractères, sujet d’intérêt, vous vous souviendrez que le modérateur, animateur de cet appel c’était Rob lui-même.

Il me semble que Rob est dans la salle. Donc si vous ne l’avez pas rencontré auparavant... Rob, êtes-vous là ?

Si ce n’est pas le cas, nous allons vous le présenter par la suite.

Le voilà ! Oui, parfait. On le voit facilement aussi.

Fin de mon annonce. Je cède la parole. Et merci à vous tous de ces 4 années merveilleuses que nous avons partagées.

[Applaudissements]

THOMAS SCHNEIDER:

Olof, je pense qu’il faudra qu’on rebondisse là-dessus. Bien sûr que nous sommes très contents pour vous, du fait que vous avez plus de temps pour votre nouveau petit-fils et pour ceux que vous avez déjà. Ils seront contents de vous avoir pour eux, que vous aillez plus de temps à leur consacrer.

Bien sûr, c’est triste pour nous de vous laisser partir, pour différentes raisons. Premièrement, il me semble que cela

---

correspond au fait que vous avez toujours été quelqu’un de très optimiste. Vous nous avez toujours soutenus et vous avez toujours essayé de nous aider, de trouver des réponses à nos problèmes, et c’est quelque chose que l’on apprécie beaucoup de votre expérience. Donc on vous remercie de votre soutien.

Vous allez bien sûr nous manquer, et on espère vous revoir, avec vos petits-enfants pourquoi pas. Donc tout simplement merci, merci, merci, merci, merci.

Et ce qui va nous manquer le plus, pour ceux qui participaient souvent aux soirées de la musique, je pense qu’on perd ici le meilleur chanteur de la communauté ICANN, on n’a jamais, jamais eu quelqu’un qui chante aussi bien que vous. Jamais. Et Rob pourrait peut-être vous remplacer au sein du GAC, mais je ne sais pas quoi faire au niveau du chant. Je ne sais pas ce qu’on va faire sans vous à ces soirées de la musique. C’est quelque chose qui va prendre beaucoup de travail. Ce sera difficile, mais je pense qu’on ne parviendra jamais à vous remplacer.

Donc merci de tout ce que vous avez fait pour nous et avec nous. C’était toujours un plaisir de vous avoir au téléphone, de vous rencontrer, merci.

[Applaudissements]

[Chant]

---

OLOF NORDLING:                   Voilà, c’était juste pour dire que nous avons toujours travaillé ensemble avec Rob, et on travaillera sur ses capacités de chant, je le promets.

THOMAS SCHNEIDER:           Merci ! Et ça c’est le matin, imaginez comment il chante les soirs, quand sa voix est vraiment éveillée. Merci Olof.

Il y a quelque chose d’autre, et c’est le fait qu’on est toujours content d’annoncer, lorsqu’il y a des nouveaux membres qui nous rejoignent au GAC. On a déjà présenté le représentant, c’est représentant de Saint Christophe et Nevis. Bienvenue au sein du GAC. Nous sommes très contents de vous souhaiter la bienvenue comme le 173<sup>ième</sup> membre auprès du GAC.

Si vous avez des questions, bien sûr, ceux qui sont là vous aideront tous, ceux qui sont autour de vous, et au fond de la salle, on sera tous content de répondre à vos questions et de vous soutenir, et de vous aider à bénéficier pleinement de votre participation au sein du GAC, et bien sûr de pouvoir entendre la voix de votre pays.

Et nous avons également un nouveau membre, c’est un membre observateur, la commission technique régionale des télécommunications, COMTELCA. Merci à ce nouvel observateur.

---

Cela dit, nous avons un nombre d’éléments sur lesquels nous allons nous pencher au cours de cette session d’ouverture.

D’abord, je pense qu’on devrait présenter cette réunion.

Vous avez sans doute tous reçu l’ordre du jour, où l’on voit les différentes séances, avec des différentes couleurs. Elles sont expliquées en dessous. Donc les séances de travail plénières de l’ICANN sont en gris, les séances de travail après sont en bleu. Les séances qui apparaissent en vert sont des réunions du GAC avec d’autres représentants, d’autres secteurs de la communauté.

Ce que nous avons en rose, ou en violet comme vous voulez, sont les créneaux horaires que nous avons assignés au travail lié au communiqué ou à la rédaction du communiqué. Et ceux qui apparaissent en blanc sont les séances intercommunautaires que nous allons partager avec le reste de la communauté.

Donc c’est ça, la logique pour ceux qui ne connaissent pas la logique de notre planification d’emploi du temps.

Chaque séance a un numéro qui a été assigné et les numéros correspondent aux documents d’informations qui ont été préparés par ACIG, c’est-à-dire par Tom.

Des fois, on précise que ce n’était pas préparé et rédigé par ACIG, mais par le personnel de l’ICANN.

---

Donc vous allez voir tout cela, vous verrez les numéros sur les pages et sur les documents d’information qui correspondent aux numéros de séances que vous avez sur cette page là.

Si vous avez des questions, on est là pour y répondre bien sûr.

Et voilà ce que nous allons faire cette semaine, les séances intercommunautaires, en général, auront lieu l’après-midi, alors que le matin on aura des réunions de notre comité, y compris les réunions bilatérales avec d’autres secteurs de la communauté.

Il faut savoir que toutes nos séances sont ouvertes. Ça fait plus d’un an que nous avons décidé de ne plus avoir de séances fermées, de manière à être transparents et redevables face au reste de la communauté.

Le reste de la communauté est présente ici. Mais vous savez qu’il y a également des personnes qui suivent à distance, et que tout est enregistré.

Comme dans les avions, on ne permet pas de fumer dans cette salle, bien sûr. Mais vous verrez que nous avons de beaux balcons dehors où vous pouvez le faire.

C’était juste pour être exhaustif que je dis ça.

Il faut également que l’on discute des élections. Comme vous savez, vous allez devoir élire un nouveau président lors de la

---

prochaine réunion. C’est ce que l’on appelle la réunion générale annuelle. À Abu Dhabi. On a déjà discuté un peu de cela, des procédures que nous allons adopter.

Nous allons discuter des principes opérationnels que j’espère nous pourrions adopter à la fin de cette période de 60 jours entre la dernière réunion et la présente, de manière à améliorer ou préciser les mécanismes d’élection, de façon à ce que tout le monde puisse s’exprimer par le vote et ne pas avoir de situation où quelqu’un est parti à l’avance ou est arrivé en retard en raison d’un problème de trafic ou en raison d’une maladie et qu’il soit empêché de voter. Donc l’idée est que tout le monde puisse voter. Et nous avons donc décidé d’utiliser le vote électronique, disponible d’où que vous soyez.

Je vais maintenant céder la parole à Olof qui nous présentera l’outil dont nous allons nous servir. C’est un outil qui a déjà été mis à l’essai par notre personnel, mais qui a déjà été utilisé depuis assez longtemps ailleurs dans la communauté de l’ICANN.

Donc pour vous donner une idée de comment vous allez procéder au vote à Abu Dhabi, c’est Olof qui vous présentera tout de suite cet outil.

Merci Olof.

---

OLOF NORDLING :                   Merci. J’attends d’avoir les diapos. On revient au départ s’il vous plait.

J’aimerais demander à Julia de me rejoindre ici devant, à table.

La présentation de l’outil a déjà été faite et nous allons devoir tenir des élections générales avant la fin de la 60<sup>ième</sup> réunion publique de l’ICANN.

Il y a un poste à pourvoir qui est celui du président du GAC, mais n’oubliez pas qu’il y a 5 vice-présidents au GAC qui ont des mandats annuels.

La période de mise en candidature commence dès maintenant. C’est ce que nous avons déjà précisé par mail. Les mises en candidatures seront ouvertes jusqu’au 13 septembre.

Quant à la mise en candidature, vous pouvez proposer quelqu’un d’autre, vous pouvez également vous proposer. Ces nominations devraient être pour des personnes qui, bien évidemment sont des représentants d’un pays qui soient mentionnés comme tel sur le site web du GAC.

Il faut que je fasse donc passer un message important, et c’est le fait qu’il va falloir que vous vérifiiez que les informations qui apparaissent sur votre pays en tant que membre sur le site web du GAC sont correctes, et que vous apportiez les corrections

---

nécessaires pendant la période de mise en candidature, pour que vous vérifiez que tout soit correct.

Et il semblerait qu’il est tout à fait simple de tenir des élections de dirigeants, mais si nous avons plus d’un candidat pour la présidence, ou plus de 5 candidats pour les vice-présidences, il faudra que l’on tienne une élection, soit du président, soit des vice-présidents, soit des deux types de sièges.

Nous proposons donc d’utiliser un outil en ligne qui a déjà été essayé, qui a déjà été mis à l’essai.

Quant aux mises en candidatures, je vous demanderais donc de les faire parvenir à l’adresse mail du GAC qui comprend à la fois le personnel de soutien du GAC et le personnel de soutien de l’ACIG. De préférence je vous demanderais pourtant de mettre en copie l’ensemble du GAC.

Nous vous enverrons une confirmation pour vérifier que nous avons bien compris quelle était votre proposition, donc soyez clair par rapport à qui vous proposez, et nous vérifierons que nous avons bien compris.

Si vous souhaitez mettre en candidature quelqu’un d’autre et que ce n’est pas évident de qui il s’agit, ou si cette personne ne se présente comme candidat, nous allons également vérifier cela.



---

Quand le moment sera venu, lors de la fermeture de la période de mise en candidature, qui dure je répète jusqu’au 13 septembre, nous informerons l’ensemble du GAC par mail de la liste de candidats pour les postes, et nous préciserons s’il est nécessaire de tenir des élections ou pas, et nous apporterons d’autres détails concernant le processus d’élection.

Donc s’il est nécessaire de tenir des élections, nous aurons un système en ligne qui s’appelle [TALI] qui sera utilisé.

Ce système a été essayé non seulement par nous, pour préparer ces élections à venir, mais également par la GNSO surtout, qui l’utilise depuis plus de 6 ans.

Ils s’en servent tant pour les élections de différents postes ou individus, mais également pour voter sur des documents, ce qu’ils font souvent.

Donc c’est un système qui, comme je dis, a été essayé, et nous savons qu’il fonctionnera correctement, de manière excellente pour ces élections que nous avons à venir.

Le système donc se base sur la circonscription qui a été identifiée, en fonction des adresses emails. Or, à moins que l’on reçoive d’autres indications, nous supposerons que les représentants du membre particulier, c’est-à-dire la première personne qui apparaît comme représentant sur le site web du

---

GAC pour ce membre particulier, sera celui qui votera au nom de ce pays membre ou de cette organisation membre. Et nous utiliserons l’adresse de mail qui est visible aux membres du GAC.

Mais, en tout cas, ça vous correspond en tant que membre du GAC d’identifier ou de désigner quelqu’un d’autre, ou d’apporter une autre adresse de mail le cas échéant.

Nous y reviendrons, mais je veux souligner cela parce qu’il est important que vous ayez bien compris cela dès le départ.

C’est-à-dire que je reprendrai ces informations par la suite, mais veuillez s’il vous plait envoyer ces informations.

Je vous prie, que si vous voulez avoir un individu particulier qui apparait sur le site web du GAC, il est important que cette personne apparaisse comme représentant de ce membre sur le site web du GAC et, ou alors si vous voulez apporter une autre adresse de mail que celle que nous avons, faites-le nous savoir.

Pour des raisons de pare-feux ou autre, vous pourriez peut-être vouloir utiliser vos adresses de mail privées.

Nous allons bien sûr confirmer et accuser réception de cette notification par mail.

Maintenant nous allons vous montrer le système dans la pratique.

---

Diapo suivante.

Vous voyez que ce n’est pas quelque chose de très compliqué. Vous voyez un petit peu à quoi cela ressemble, c’est assez simple.

L’exemple a été tiré de l’université où il y a donc, par exemple, le GAC qui doit choisir un conducteur. Et nous avons donc un ensemble de candidats qui devront être choisis.

On a Vivaldi, on a Bach, on a Hendel. Bien sûr, ce n’est pas Antonio Vivaldi, parce qu’il est mort, bien sûr c’est Andrea Vivaldi. Et ensuite, nous avons cet autre candidat, nous avons Aznavour, Jagger, nous avons Johns, Victor je crois, Ensuite [Sibilius] and [Inaudible].

Vous voyez donc qu’il faut tenir des élections. Et c’est la façon dont vous voyez cela sur le système pour cette personne qui va diriger ces chanteurs.

Voilà un petit peu la liste de vote.

Et vous voyez qu’il y a des noms et, et il y a Olof et il y a aussi Julia.

Et qu’est-ce qu’il se passe après ? Voilà donc la préparation pour les élections.

---

Ensuite, quand l’élection est lancée, vous allez voir un écran comme celui-ci. Le votant est invité par mail à faire son vote.

Vous voyez donc sur l’écran de quel type d’élection il s’agit, quand est-ce que le vote doit être fait, et quand cette élection va finir.

Ensuite, vous avez les adresses de courrier électronique et l’URL que vous voyez là, qui a l’air un petit peu compliqué mais qui fonctionne. Donc le système va vous connecter à ce lien, à cet hyperlien, et vous serez invité donc à faire votre vote, à voter.

Vous voyez donc après qu’il y aura un petit tag sur les candidats, pour le candidat chef d’orchestre, et vous voyez donc les trois premiers candidats et les 5 autres candidats qui seront les sous-chefs d’orchestre.

Si on regarde de plus près, on voit quelque chose d’un peu plus bizarre. Sur le point 5, vous voyez qu’il y a 6 marques, six points pour le sous-chef d’orchestre. Voyons ce qu’il se passe maintenant.

Vous voyez qu’il y a un point de plus et qu’on ne peut pas avoir plus de 5 candidats. À ce moment-là, il y a un message d’erreur qui s’affiche. Donc on revient en arrière, et qu’est-ce que nous faisons ? Nous éliminons donc le numéro 5, la petite case numéro 5. Oui, bon cela a été déjà fait. Et ensuite on revote.

---

À ce moment-là on voit que ça marche. Et vous allez recevoir un email de confirmation qui vous est envoyé par le système, où l’on identifie le candidat pour lequel vous avez voté, ce sera un numéro, et donc il va falloir que vous vous en souveniez, que vous vous souveniez du numéro qui correspond à votre candidat, et sinon, il va falloir que vous re-regardiez vos emails.

Voilà un petit peu comment ça fonctionne.

C’est ce que vous allez voir sur votre écran, c’est le résultat des élections. Vous voyez donc qu’il y a deux voix pour monsieur Bach, deux voix pour Vivaldi. Donc Bach c’est le gagnant, il sera le chef d’orchestre. Et en ce qui concerne les sous-chefs d’orchestre, on a Jagger, on a Maxibilius, [inaudible]. Et donc c’est Twain qui sera le sous-chef d’orchestre.

Vous voyez donc le nombre de voix reçu par chaque candidat qui est affiché sur l’écran.

Et si vous regardez de plus près, vous voyez qu’il y a une copie. Et cela veut dire que vous ne pouvez pas revenir en arrière et revoter, et revoter. C’est la dernière fois que vous émettez votre vote.

Parce que si vous revotez, cela va apparaître comme un double.

Donc la dernière fois que vous votez, c’est le vote qui est valable.

---

Si quelqu’un prend votre ordinateur à votre place et vote à votre place, vous serez notifié du fait que quelqu’un a voté en votre nom, parce qu’il y aura un email de retour de la part du système.

C’est une mesure de sécurité qui est prévue dans le système.

Voilà comment ça fonctionne. Et nous passons donc à la partie des questions ou des problèmes.

Est-ce que vous avez des questions par rapport à ce système ?

Donc c’était très clair.

THOMAS SCHNEIDER : Je voulais préciser un point qui peut ne pas être très clair pour tout le monde. Vous pouvez revoter, vous pouvez voter autant de fois que vous le souhaitez, mais bien sûr, ce n’est que le dernier vote qui compte. Si vous changez d’avis, vous vous rendez compte qu’il y a un candidat qui vous plait plus que les autres, vous pouvez changer votre vote. Sachant que c’est votre dernier vote celui qui sera valable. Les autres ne seront plus valides.

Et, un autre aspect important. Si, pendant que vous partez à une pause café quelqu’un prend votre ordinateur et profite de l’occasion pour voter à votre place, à ce moment-là, vous allez recevoir un message de la part du système disant que vous avez

---

revoté. Et de cette manière, vous allez pouvoir être informé du fait que quelqu’un l’a fait à votre place.

C’est un système qui est sûr. Et cela va nous aider à éliminer certains problèmes que nous avons rencontrés pendant les dernières élections, le fait que certaines personnes n’étaient pas présentes en personne pour pouvoir voter, ou le fait de devoir faire la queue pour voter.

Ce système sera donc disponible pendant une période de temps avant la réunion jusqu’à la fin de la réunion. Et donc tout le monde pourra voter à travers l’ordinateur.

Nous allons avoir donc les dates précises pendant lesquelles vous allez pouvoir voter et, s’il y avait égalité entre les candidats, un deuxième vote devrait être organisé.

OLOF NORDLING :

Oui, s’il y avait une égalité entre les candidats, ce serait assez facile de lancer un autre vote. Cela pourrait être fait de manière électronique très rapidement.

Bien sûr qu’on sait que tous les membres du GAC ne sont pas représentés ici en ce moment. Nous allons donc nous assurer que tout le monde reçoive les informations pertinentes par rapport à la date de début du vote. À la date de finalisation de

---

cette période, vous allez recevoir un document d’information sur ces élections qui va expliquer comment fonctionne cet outil.

Et nous allons répéter ces informations autant de fois que cela sera nécessaire pour que tout le monde soit au courant de comment cette élection se passera. Nous voulons vraiment nous assurer que tout le monde soit bien informé. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Olof l’a dit, et je vais le répéter, il est très important de savoir qu’il y a seulement un représentant par pays qui peut voter.

Cela n’a pas changé par rapport aux autres élections, mais je veux le préciser. Il y a une personne par pays qui est désigné pour voter.

Cela s’applique également aux élections électroniques. Je tiens à préciser cela. C’est la première personne qui figure sur la liste de délégué que nous avons sur notre site web. Il faut que cela soit très clair, et tout le monde doit savoir quelle est la personne qui a le droit de voter au nom du pays représenté au sein du GAC.

Est-ce qu’il y a des questions ou commentaires ? L’Iran ?



IRAN :

Merci beaucoup. Pour information, nous représentons tous des gouvernements. Il y a aussi l’Union de Télécommunication Internationale, l’UIT, et le vote électronique a commencé il y a un an dans cette organisation, et un rapport a été envoyé au conseil de l’UIT qui représente donc la réunion des plénipotentiaires, et ce conseil n’a pas été d’accord avec le vote électronique pour des questions de sécurité et d’autres.

Ce n’est pas pour vous dire que je suis en désaccord, mais c’est justement pour information que je vous raconte cela.

Ma question, pour vous Olof, j’aimerais savoir s’il y a eu des problèmes par rapport à ce système, s’il y a eu des difficultés, et les difficultés qu’il y a eue pendant les autres élections aussi.

Nous voudrions savoir si ces difficultés ont été résolues. Vous aviez dit que nous pouvions changer d’avis au moment de voter, je pense que cela produire certaines difficultés. Est-ce que vous pensez que l’on pourrait faire un test d’essai ?

Je pense qu’on pourrait mettre en place ce type de vote, et s’il y a des problèmes, si l’on identifie qu’il y a des problèmes ou de confusion à ce moment-là, il faudra penser à autre chose.

C’est pour information. Mais il faudrait.... Je voudrais savoir si vous êtes sûr qu’il n’y a pas eu des problèmes, difficultés,

---

défaillances dans l’utilisation de ce système par d’autres organes de l’ICANN.

OLOF NORDLING :

Merci beaucoup. C’est une question très importante que vous posez et c’est un commentaire très pertinent.

Je peux vous dire que la GNSO l’a utilisé depuis longtemps. Et peut-être qu’avant le moment où cela a commencé à être utilisé, il y a 6 ans, il y a eu des représentants, des membres du conseil d’administration, de la GNSO, mais... donc... La GNSO a utilisé ce système pour voter des candidats, mais aussi ce système a été utilisé pour voter des documents. Cela n’est pas le cas pour GAC. Mais pour ce qui est de la GNSO le système a très bien fonctionné. Ils sont tout à fait satisfaits de cet outil.

Et si quelque chose se passait, si un problème se produisait, vous devez être rassuré car c’est tout à fait traçable, nous pouvons tracer toute difficulté qui puisse se poser. Même si vous ne le voyez pas sur votre écran, on peut tracer le problème, s’il y en a un.

Et bien sûr la supervision de cette élection électronique sera assurée par le Président sortant qui, bien sûr, n’a pas d’intérêt particulier par rapport au résultat des élections parce que c’est le président sortant.

---

Il n’y aura pas des gens qui seraient en train de comptabiliser les voix, tout cela sera fait de manière automatique par le système.

Et, si un problème venait à se produire, de quelque nature qu’il s’agisse, ce problème pourrait être tracé. Je suis tout à fait confiant que cela ne sera pas le cas.

IRAN :

Deuxième question. Quel est le... Ce cours d’action, que vous avez très bien expliqué, pourrait-on l’inclure dans la lettre ou le message que vous allez adresser à tous les membres du GAC, avec les procédures d’élection ? De cette manière tout le monde pourra comprendre de manière très claire quelle sera la démarche qui sera adoptée par l’organisation.

Je dois en parler avec mon gouvernement, ce serait important d’avoir ces informations. Donc est-il possible que vous ou une autre personne puisse envoyer une communication avec ce type d’information à tous les membres du GAC ?

OLOF NORDLING :

Bien entendu. Nous allons répéter ces informations, les envoyer autant de fois que cela sera nécessaire, à tous les membres du GAC.

---

Je pense que parfois, vous allez recevoir... Ça pourra être affiché comme un GAC spammeur, je pourrais être appelé un GAC spammeur, mais j’enverrai ces informations autant de fois que cela sera nécessaire, un document d’information qui sera utile et qui va vous donner les informations que vous devez connaître.

Et ensuite, nous allons réenvoyer les informations avec les différentes étapes de ces élections. LA période de nomination, la période de vérification des informations sur le site du GAC pour s’assurer que ces informations sont correctes, et ensuite identification des votants pour l’avenir, c’est-à-dire des votants qui peuvent être différents de celui qui seront affichés sur le site web.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci Olof.

Permettez-moi de voir... Le Maroc !

MAROC : Merci beaucoup, merci Olof de votre présentation. Je me pose la question concernant l’application. Où il est hébergé ? Qui a le contrôle de l’application ? Merci.

---

OLOF NORDLING :                   Merci bien Maroc. C’est un système interne, c’est basé sur les serveurs de ICANN, c’est développé par ICANN, et voilà. Donc c’est tout ce que je peux dire. Donc il n’y a pas de connexion externe, en dehors du serveur de ICANN disons. Merci.

THOMAS SCHNEIDER :           CTU ?

CTU :                                    Merci beaucoup monsieur le Président. Juste une clarification. Pour ce qui est d’un deuxième vote, le cas échéant, est-ce que les votants du deuxième tour seraient les mêmes qui ont voté pour le premier tour ?

Et je suggère aussi qu’il y ait une espèce de rapport par rapport aux élections où l’on puisse indiquer tous les pays qui ont voté. Ça ne doit pas être forcément formel, mais c’est pour que l’on puisse voir le nombre total de votes et les votes qui apparaissent dans les résultats. C’est mes deux suggestions.

THOMAS SCHNEIDER :           Deux éléments. Tout d’abord, ce qui n’a pas changé, c’est qu’avec le vote analogue, c’était le secrétariat et le vice-président sortant ou le président sortant qui assuraient la supervision du dépouillement de voix. Quand j’ai été élu, c’était

---

[inaudible], le président sortant qui a assuré cette supervision. Et il se passe de même maintenant, le secrétariat et moi-même, nous allons voir qui a voté.

Et s’il y avait des doutes par rapport à des voix qui ne seraient pas correctes, nous pouvons vérifier cela. Et il y a toujours bien sûr derrière un élément de confiance car le vote est secret, mais les membres de l’équipe de direction peuvent s’assurer, s’il y a des doutes ou s’il y a des questions, nous pouvons nous assurer, nous pouvons vérifier ces informations et vous les envoyer de manière privée.

S’il y a un deuxième tour d’élection, ce sera limité aux personnes qui sont présentes. Parce qu’autrement, comment ferions-nous pour informer les gens qui ne sont pas présents s’il est deux heures du matin, par exemple, qu’il y a un deuxième tour ?

Car s’il y a un deuxième vote, ce vote aurait lieu directement après l’obtention des résultats du premier tour.

Le processus n’a pas changé en ce sens. Cela figure dans nos principes opérationnels, c’est-à-dire le deuxième tour d’élection se fait tout de suite après le résultat du premier tour, et se fait avec les gens qui sont présents.

Est-ce que j’ai raison Olof ?

---

OLOF NORDLING :                    Oui, tout à fait correct.

Pour répondre à la CTU, il est possible de dresser une liste des votants.

Comme le président l’a dit, nous allons suivre la même procédure que les élections passées. On ne l’a pas fait pour les élections précédentes, mais c’est une possibilité.

En ce qui concerne les élections pour un deuxième tour d’élection, il va falloir travailler un petit peu pour mettre en place ce deuxième tour dans le système électronique. Il faudra identifier donc les membres présents à ce moment-là, et vérifier leur adresse électronique. Mais c’est la façon dont cela sera fait.

Ce sera un peu plus rapide que si l’on faisait cela sans le système électronique.

Milagros ?

MILAGROS CASTANON :            Je suppose que le deuxième tour c’est seulement en cas d’égalité. Mais je ne pense pas que ce soit équitable pour les gens qui ne sont pas présents de ne pas avoir la possibilité de voter à ce deuxième tour. Et je dis cela parce que normalement, les gens qui sont présents ne représentent même pas la moitié du nombre total de membres du GAC.

---

Par exemple, aujourd’hui, sont présents ici la moitié, même pas la moitié des pays représentés au sein du GAC. Alors si nous allons avoir un deuxième tour d’élections, nous devrions pouvoir le faire de la même manière que nous l’avons fait lors du premier tour.

THOMAS SCHNEIDER :           Merci Milagros.

Tout d’abord nous ne changeons pas les procédures par rapport à ce que nous avons fait avant. Avant on avait la possibilité de voter par courrier électronique avant la réunion, et s’il y avait un deuxième tour, c’était seulement les gens présents à la réunion qui pouvaient voter. Cela n’a pas été le cas, parce que nous n’avons pas eu un deuxième tour d’élections, mais c’était comme ça que c’était prévu.

Quand on a parlé des modifications aux principes opérationnels, nous nous sommes mis d'accord sur le fait que cela ne changerait pas. Si nous changeons cela maintenant, il faudrait changer les principes opérationnels. Et donc si on lançait une autre période ouverte d’élection, il faudrait vérifier les courriers électroniques de tout le monde, non seulement ceux qui sont présents dans la salle, dans la réunion.



---

Et comme je vous dis, nous ne sommes pas en train de changer quoi que ce soit par rapport à ce qui est dans les principes opérationnels.

Si on devait ouvrir des élections à tout le monde, cela retarderait significativement l’élection.

Voilà la situation dans laquelle nous nous retrouvons. Et nous nous étions mis d’accord sur le fait qu’on allait garder les mêmes principes opérationnels que nous avons appliqués aux élections précédentes. Car autrement cela prendrait 60 jours supplémentaires.

L’Allemagne s’il vous plait ?

ALLEMAGNE :

Tout d’abord merci beaucoup de cette présentation. J’ai peut-être pas compris quelque chose, et c’est pour ça que j’ai une question. Y a-t-il la possibilité de s’abstenir ? Est-ce que c’est possible de s’abstenir ?

OLOF NORDLING :

Vous pouvez vous abstenir de deux manières. Soit vous envoyez votre vote sans aucun candidat marqué, vous ne pouvez pas marquer plus d’un candidat pour le président, et pas plus de 5

---

candidats pour le vice-président. Donc vous envoyez votre vote, et vous ne marquez aucun candidat.

Autrement, vous pouvez ne pas vous brancher au système électronique. Et cela voudrait dire qu’il y aura un votant en moins dans le nombre total de votants du système.

Donc oui, vous pouvez vous abstenir, et oui vous pouvez le faire de deux manières différentes. C’est à vous de choisir.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Oui ?

SINGAPOUR : Merci Olof de votre présentation qui était très claire. Tout d’abord, pour ce qui est de la confidentialité, cela s’applique non seulement à la sélection des candidats, mais au fait d’avoir voté ou pas. Car je pense que L’idée c’est d’avoir une liste des pays qui ont voté irait à l’encontre de la confidentialité. Et je pense que ça suffit de savoir quel nombre de voix ont été dépouillées.

Ensuite, pour ce qui est de l’abstention, je crois que c’est différent. Une chose c’est l’abstention, une autre chose c’est le fait de ne pas participer. Je pense qu’il vaut mieux savoir que j’ai

---

voté, mais que je me suis abstenu. Si je ne me branche pas au système, cela veut dire que je n’ai pas participé.

Et donc ma question est la suivante. Y a-t-il un moment particulier où les enregistrements concernant les voix seront extirpés du système pour préserver la confidentialité ? Je sais que vous devez garder ces enregistrements pendant un certain temps, mais pendant combien de temps vous gardez les enregistrements concernant les élections ?

THOMAS SCHNEIDER : Oui, Singapour. Le fait d’avoir la liste de pays au lieu d’avoir le nombre de pays qui ont voté, c’est la pratique habituelle que nous avons mis en place depuis qu’on a des élections.

Bien sûr, en ce qui concerne la confidentialité, c’est un élément très important, c’est un vote secret, et les gens qui supervisent les élections sont tenus de garder le secret par rapport à ces informations confidentielles.

Nous faisons confiance à l’ICANN pour ce qui est de la visibilité des informations, nous savons que ces informations ne seront pas visibles à tout le monde. Mais ensuite, pendant combien de temps ces enregistrements seront gardés, cela c’est plutôt Olof qui pourra vous répondre.

---

OLOF NORDLING : C’est assez facile de supprimer les informations du système, je pense que c’est possible. Je n’ai pas vraiment posé la question, mais je suis tout à fait confiant que si cela est nécessaire, nous pouvons faire en sorte que ces informations soient éliminées à une date précise. Nous pouvons satisfaire à cette demande.

Je vais vérifier bien sûr cela, mais tout d’abord il faudrait savoir si c’est vraiment une exigence de votre part, le fait qu’à un moment donné on doive éliminer les informations du système pour des raisons de confidentialité.

NON IDENTIFIE : Oui, merci. Je crois que c’est très important que les règles de confidentialité, surtout dans les questions de vote électronique, soient vraiment respectées.

Deux éléments, je ne sais pas si on peut avoir des précisions sur la suppression totale et sur l’anonymat du vote, le secret du vote. Comment sont assurés le fait que la personne qui vote en ligne n’est pas identifiable, parce que je pense que comme dans tout vote, la base c’est le secret.

Je ne sais pas si on peut avoir des éléments. Je sais que c’est un peu technique, mais c’est important.

---

THOMAS SCHNEIDER : Juste pour vous dire, les élections passées, ceux qui ont voté par emails, ils ont envoyé un email à Michelle de ACIG, et elle a reçu ces emails personnels des personnes qui ont voté avant la réunion, et après elle a effacé j’imagine les emails. Mais la privacy, ça ne change pas, au contraire, c’est mieux maintenant avec ce système et aussi avec les papiers physiques, ils ont été détruits ou je ne sais pas mis dans des déchets quelque part. Alors, ça va surement ne pas être plus dangereux à des risques d’aucune façon comme avant.

Oui, je ne sais pas Olof si tu veux ajouter encore quelque chose ?

OLOF NORDLING : Tout à fait d’accord, il y a des possibilités de le faire, complètement anonymes aussi, hein. Complètement, c’est-à-dire que même les administrateurs, les moniteurs, ne puissent pas identifier. Ce sont des systèmes de traçage beaucoup plus élaborés.

C’est pas ça qu’on propose. On propose que ce sera possible de retracer les votes individuels au cas où il y ait un problème quelconque, et surtout, comme c’est la première fois qu’on fait ça chez nous. Donc il faut un peu de confiance, disons, un peu de confiance dans la même hauteur qu’on avait autrefois pour celui qui était l’administrateur du vote électronique.

---

THOMAS SCHNEIDER : Et juste m’assurer, si le système ne fonctionnait pas, on allait chercher Olof et on ira le chercher s’il ne fonctionne pas maintenant, où qu’il soit avec ses 4 petits fils et nous allons le gronder en face de ses petits-fils, pour ne nous assurer qu’il ne le fera plus. Devant ses petits-enfants.

Je vois les Pays-Bas et puis l’Iran qui demandent la parole, et je pense qu’après il faut qu’on fasse la pause café. Et les Maroc oui.

LES PAYS-BAS : Merci. Je ne sais pas si cela a été dit pendant la présentation, mais en fait j’ai deux questions. D’une part, combien de fois ce système a-t-il été utilisé et, deuxièmement, y a-t-il eu des accidents ou des incidents ? C’est ça qui nous permettra de savoir si le système est fiable et s’il fonctionne correctement. Merci.

OLOF NORDLING : Je calcule à peu près la quantité de fois que la GNSO pourrait l’avoir utilisé... Il me semble que c’est entre une cinquantaine et une centaine de fois. Le système a été essayé avec la GNSO au départ, il a été développé ensemble avec la GNSO parce que eux, leur système de vote est assez complexe. Ils ont différents types d’élections, différents types de votes de documents.

---

Donc je dirais qu’il y a probablement eu, bien sûr, des petites défaillances au cours des périodes d’essai, mais une fois qu’il a été mis en oeuvre, et je dirais qu’il fonctionne depuis plus de 6 ans, ça fait plus de 6 ans qu’ils l’ont si je ne me trompe, mais depuis, il n’y a plus eu de problème.

THOMAS SCHNEIDER : Et pour rajouter, sachant les polémiques des discussions et des élections au sein de la GNSO, je pense qu’ils n’accepteraient jamais, jamais, d’utiliser un outil auquel ils ne font pas confiance. Parce qu’en fait, ce serait un encouragement pour s’opposer et remettre en question les processus.

L’Iran ?

IRAN : Merci monsieur le Président. Je m’excuse de soulever cette question, mais premièrement en vertu des nouveaux statuts constitutifs, le rôle des dirigeants du GAC a plus de pouvoir, il est plus important. Donc je pense que tout devrait être absolument clair et transparent.

Deuxièmement, je voudrais savoir s’il y a eu un problème qui nous a amenés à changer notre système de vote, ou est-ce juste que l’on veut suivre cette tendance d’innovation des autres, qui

---

est tellement à la mode. Parce que comme d’autres l’ont fait, on va suivre leur exemple ?

Est-ce que nous avons eu des difficultés au cours des dernières 15 années ? Y a-t-il eu des plaintes ou des quiproquos, ou de manque de confiance par rapport au processus d’élection ?

Parce qu’à moins qu’il y ait un fondement vraiment solide, l’électronique est toujours électronique. Et nous avons déjà vu il y a quelques mois quelle est la réalité par rapport au système électronique.

Donc il me semble qu’il faudrait qu’il y ait des raisons véritablement solides, comme je dis, que ce soit justifié, de changer. Le système existant fonctionne, n’est-ce pas ? Il faudrait que le système ne fonctionne plus pour changer.

Je ne suis pas convaincu qu’il faille que l’on change parce que les autres l’ont fait. Mais à moins que notre système ne fonctionne plus ou qu’il y ait eu des plaintes, je ne suis pas sûr qu’il faille que l’on change, comme je dis.

Il se pourrait que l’on doive affronter des difficultés par la suite si on change de système, de hacker par exemple, en autres.



---

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Nous avons discuté de cela un nombre de fois, et nous avons modifié les procédures que nous avons suivies au cours des dernières élections pour un nombre de raisons qui ont été discutées à plusieurs reprises également. Nous avons discuté de cela dans le cadre de nos délibérations concernant notre règlement intérieur et nos principes opérationnels. Donc ce n’est pas la peine de reprendre cette question.

Mais par exemple, le fait d’envoyer des mails à une personne qui appartient au secrétariat n’est pas sécurisé. Tout est susceptible de faire l’objet d’une attaque. Donc je pense qu’il faut toujours que l’on fasse confiance aux procédures, même si par exemple, au cours de la dernière procédure d’élection on a eu un processus physique, si la personne qui faisait le dépouillement avait voulu tricher, ça aurait été possible dans la théorie. Apparemment ça n’était pas le cas.

Mais je pense qu’on pourrait reprendre cette même discussion à l’éternel, à moins que l’on essaye, que l’on utilise ce nouveau système. Et, à ce moment, à Abu Dhabi, une fois qu’on aura voté, on pourra reprendre la discussion.

Il se pourrait qu’il y ait un seul candidat pour la présidence et un seul candidat pour la vice-présidence et que ce ne soit pas nécessaire d’avoir un vote. Ou alors, il se pourrait qu’il y ait trois

---

candidats pour la présidence et 15 pour la vice-présidence. On verra.

Et on verra par la suite si le vote ne requiert qu’un tour ou s’il nous faut avoir un deuxième tour par la suite, et ce serait bien que les personnes puissent vérifier si leur vote a été correctement enregistré et que l’on évalue vraiment si l’on identifie des problèmes diplomatiques qu’on pourrait avoir.

Je donne la parole au Maroc, à Monsieur Maurice pardon.

MAURICE :

Pardon, je suis Monsieur Maurice de Taïwan. Bonjour à tous et merci. Je soutiens, je suppose l’instauration d’un système de vote électronique qui pourrait être plus efficace. Ce que l’on tient donc à suggérer est d’essayer de trouver une solution pour nous assurer que le vote soit secret.

Il nous semble donc qu’on pourrait peut-être avoir un tiers indépendant qui vérifie le vote plutôt que d’avoir une personne qui puisse avoir des intérêts.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. Comme Olof l’a dit, il y a deux manières de procéder qui seraient possibles.

---

D’une part on pourrait avoir le système donnant le choix aux personnes responsables de l’élection de vérifier les votes et qui a voté quoi, de manière à voir si nous avons reçu le vote de tout le monde et vérifier qu’on a reçu le véritable vote de la personne, si la personne veut envoyer un mail avec son vote, que l’on puisse vérifier que c’est effectivement ce qui a été enregistré par le système. Donc si on voit les noms on pourrait le faire.

Or, on pourrait également avoir un autre système qui serait complètement secret, où les personnes qui surveillent l’élection ne voient pas les noms des personnes qui ont voté, mais à ce moment-là, on ne pourrait pas confirmer qu’on a correctement reçu les votes des électeurs.

C’est à vous de choisir, vu que ce sera la première fois que nous allons essayer ce système.

Comme j’ai dit auparavant, Michèle a reçu des mails lors de l’élection suivante parce que c’était elle qui avait reçu le mail, elle savait qui est-ce qui avait voté.

Donc nous proposons que ceux qui surveillent l’élection puissent voir si c’est nécessaire de revenir. Ce n’est pas qu’on va vérifier qui a voté quoi, ce n’est pas notre intérêt, c’est juste une question de vérifier que si quelqu’un veut nous demander et veut vérifier que son vote a été correctement enregistré, on puisse le faire. Mais bien sûr il faudrait que vous fassiez

---

confiance au moniteur, et que vous ne pensiez pas qu’ils vont tricher.

Et c’est pareil dans toutes les élections municipales, à tout niveau dans les pays.

On a différents moyens de voter. Bien sûr on peut le faire par des moyens électroniques, on peut le faire à main levée. Mais lorsqu’on veut avoir un vote confidentiel et privé, on peut le faire à travers d’autres moyens.

On va donner la parole au Maroc, et puis nous allons nous arrêter. Bien sûr, on pourra toujours revenir sur cette question jeudi prochain, si besoin, mais il me semble qu’à un moment donné, il va falloir qu’on abandonne cette discussion. Merci. Le Maroc.

MAROC :

Merci monsieur le Président. Je me permets de revenir vers la question de qui est éligible pour voter via l’application.

Comme vous le savez, tous les pays ont plus qu’un membre au niveau du GAC. Et c’est souverain pour les pays de choisir celui qui va voter. Donc je vous propose qu’un email soit envoyé à tous les membres pour désigner leur votant. Merci.

---

THOMAS SCHNEIDER :           Merci le Maroc. On fait aussi ça. Rien n’est nouveau. Déjà il y a, aux élections passées, le secrétariat a envoyé plusieurs emails pour informer toutes les délégations de communiquer quelle personne sera la personne qui aura le droit de voter. Et il y a que cette personne. Et il y a une certaine deadline. Et si le gouvernement décide de changer après, on n’avait pas accepté.

Alors il faut prendre ça très au sérieux, mais ce sera communiqué très clairement quel est le processus, quelles sont les dates finales pour annoncer cette personne X ou Y qu’il sera la personne autorisée à voter. Et après, ce ne sera plus possible à changer.

Mais ça c’est de nouveau rien de..., aucun changement à la procédure qu’on a utilisée avant.

Merci.

Dans ce cas, je ne vois plus de main soulevée... Congo ?

CONGO :                           Excusez-moi de revenir un tout petit peu sur cet aspect de vie privée et de sécurité, tout simplement pour apporter à la connaissance de la communauté et du groupe consultatif des gouvernements, que nous y tenons à cette vie privée en tant que membre du gouvernement. Parce que quand nous votons, nous représentons certainement le point de vue de nos

---

gouvernements, et il est important que souverainement, ce point de vue soit pris en compte. Je me permets d’invoquer ces cas tout simplement parce que c’est inacceptable pour nous, suite à un vote électronique, un gouvernement membre du GAC, comme nous, aille protester auprès de mon gouvernement pourquoi nous avons pu voter pour tel sujet. Ça je trouve ça inacceptable. Et dans quelle mesure, si peut-être le bureau ou monsieur le président peut nous expliquer, comment ce pays a pu être en contact ou prendre connaissance du contenu de notre vote et protester par voie diplomatique en plus auprès de notre gouvernement. Cela enlève un peu la liberté d’expression au sein de nos débats, et même la liberté même de nos travaux. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. En fait... C’est clair que c’est seulement cette personne qui a voté qui peut, si elle veut aller vers les gens qui ont fait la surveillance de l’élection du vote pour vérifier si vraiment son vote a été transmis tel qu’elle l’a fait.

Mais il n’y a aucune chance que le représentant d’un pays aille demandé à la surveillance, c’est pas le propre mot en français pardonnez-moi, pour demander qu’est-ce que quelqu’un de mes collègues a voté. Ce ne sera pas possible et ça n’a jamais été possible avant, dans le système analogue. Aussi là, il n’y a aucun

---

changement, que ce sera possible de savoir ce qu’un autre pays ou un autre membre du GAC a voté. Il n’y aura aucun changement de nouveau.

Avec ça, on a en fait encore 4 minutes de pause café. J’espère qu’on va bien les utiliser.

Alors voilà c’est la pause. Et si vous avez des questions, on est bien sûr prêt à y répondre bilatéralement ou on peut revenir là-dessus aussi jeudi, si on a du temps.

Mais maintenant, c’est la pause café. Merci.

Et ne prenez pas trop de temps parce qu’on a besoin après de continuer.

Merci beaucoup, à bientôt.

NON IDENTIFIE : Nous allons donc avoir 10 minutes de pause café, pour que ce soit clair.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**